

PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 octobre 2014

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 13 représentés : -

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. WENDLING Jean-Paul, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. METTER Joseph, Mme DONATI Sabine, M. KLEINCLAUS Marcel, Mme SEIBERT Estelle, M. CELKA Christophe, Mme SIMON Frédérique, MM. ROCHE Nicolas et SCHALCK Marc, Mme MEHL Véronique.

Absents excusés : M. SIMON Edmond et Mme MISSBURGER Coralie.

2014 – 58 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

2014 - 59 : Eclairage de Noël

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'en octobre 2013, il avait été décidé d'investir dans le renouvellement des illuminations de Noël dans la rue principale de Dauendorf. Une partie du projet « illuminations de Noël » a donc été réalisée par l'acquisition d'un motif en traversée de la rue principale à hauteur de la mairie et deux grands motifs à fixer sur les lampadaires en début et en fin de ladite rue principale à Dauendorf.

Dans la continuité, le Maire propose de poursuivre le remplacement des illuminations de Noël restantes, en mauvais état et plus du tout conformes aux normes actuelles d'économie d'énergie, dans la rue principale à Dauendorf. Il présente aux élus différentes variantes et leur demande d'en débattre sur la base de catalogues spécialisés dans le domaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- décide de continuer l'investissement des illuminations de Noël dans la rue principale de Dauendorf ;
- décide de confier la fourniture et la mise en place à l'entreprise Sturtzer électricité de Dauendorf, estimées à 10 227.- € TTC ;
- charge le Maire de toutes les démarches nécessaires afin que le nouvel équipement soit opérationnel le 1^{er} décembre prochain.

2014 - 60 : Rapport d'activité de la CCRH

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire soumet aux Conseillers le rapport d'activité de la Communauté de communes de la Région de Haguenau (septembre 2013/août 2014), dressé par la Communauté de Communes de la Région de Haguenau, ainsi que le compte administratif 2013. Le Maire et Vice-Président de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau donne toutes les explications nécessaires.

Le Conseil Municipal :

- prend acte du rapport ;
- n'a pas de remarques particulières à formuler quant à son contenu.

2014 - 61 : Motion relative à la réforme territoriale et à l'avenir de la Région Alsace

Le 18 juin dernier, le Gouvernement a déposé un projet de loi relatif « à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral » au Parlement. Contre l'avis du Sénat, il a imposé, au détriment d'un débat approfondi et de qualité, la procédure dite accélérée pour imposer des orientations qui mériteraient pourtant de reposer sur un consensus le plus large possible.

Le 23 juillet dernier, dans le cadre de la procédure d'adoption de ce projet, la majorité actuelle à l'Assemblée Nationale a approuvé la fusion de la Région Alsace, de la Région Lorraine et de la Région Champagne-Ardenne en une seule grande région courant du Rhin aux portes de l'Île de France.

Ces dispositions ne sont toutefois qu'en projet et peuvent, en conséquence, encore être infléchies.

Dans ce contexte et sur ces bases, il vous est proposé d'adopter la motion suivante :

« Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement et suite au vote de l'Assemblée nationale le 23 juillet 2014, les élus du Conseil municipal de Dauendorf/Neubourg tiennent à réaffirmer solennellement le caractère spécifique de l'Alsace. Il en va ainsi du droit local, notre langue régionale, et de notre situation géographique unique au carrefour de l'Europe, naturellement tournée vers nos voisins allemands et suisses.

Par ailleurs, l'Alsace revendique une taille critique suffisante pour garantir une gestion des affaires publiques à la fois proche des besoins et des attentes de ses habitants, et rigoureuse en termes budgétaires et humains.

Les élus de la Commune de Dauendorf/Neubourg se déclarent favorables aux termes de la motion adoptée le 22 septembre 2014 par le Conseil Régional d'Alsace et les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, qui demande :

- *d'abandonner la création d'une grande région réunissant les territoires d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne et de maintenir à l'Alsace ses contours géographiques actuels,*
- *de créer en Alsace, dès le prochain renouvellement des assemblées, une collectivité territoriale unique issue des actuels Départements ainsi que de la Région et dotée d'une capitale régionale : l'Eurométropole de Strasbourg,*
- *d'appliquer à cette Collectivité territoriale d'Alsace le mode de scrutin actuel avec un équilibre entre la représentation binominale sur la base des cantons existants et la représentation proportionnelle sur la base de listes paritaires,*
- *de prévoir l'élection des Conseillers d'Alsace aux mêmes dates que l'élection des Conseillers régionaux,*
- *d'ouvrir un droit d'option pour les Départements limitrophes qui souhaiteraient, à terme, intégrer la nouvelle Collectivité,*
- *d'inscrire les principes ci-dessus exposés dans le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ».*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **décide**, par 10 voix pour et 3 abstentions, d'adopter la motion suivante :

« Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement et suite au vote de l'Assemblée nationale le 23 juillet 2014, les élus du Conseil municipal de Dauendorf/Neubourg tiennent à réaffirmer solennellement le caractère spécifique de l'Alsace. Il en va ainsi du droit local, notre langue régionale, et de notre situation géographique unique au carrefour de l'Europe, naturellement tournée vers nos voisins allemands et suisses.

Par ailleurs, l'Alsace revendique une taille critique suffisante pour garantir une gestion des affaires publiques à la fois proche des besoins et des attentes de ses habitants, et rigoureuse en termes budgétaires et humains.

Les élus de la Commune de Dauendorf/Neubourg se déclarent favorables aux termes de la motion adoptée le 22 septembre 2014 par le Conseil Régional d'Alsace et les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, qui demande :

- *d'abandonner la création d'une grande région réunissant les territoires d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne et de maintenir à l'Alsace ses contours géographiques actuels,*
- *de créer en Alsace, dès le prochain renouvellement des assemblées, une collectivité territoriale unique issue des actuels Départements ainsi que de la Région et dotée d'une capitale régionale : l'Eurométropole de Strasbourg,*
- *d'appliquer à cette Collectivité territoriale d'Alsace le mode de scrutin actuel avec un équilibre entre la représentation binominale sur la base des cantons existants et la représentation proportionnelle sur la base de listes paritaires,*

- de prévoir l'élection des Conseillers d'Alsace aux mêmes dates que l'élection des Conseillers régionaux,
- d'ouvrir un droit d'option pour les Départements limitrophes qui souhaiteraient, à terme, intégrer la nouvelle Collectivité,
- d'inscrire les principes ci-dessus exposés dans le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ».

2014 - 62 : Motion de soutien à l'AMF concernant la baisse des dotations de l'Etat

Le Conseil municipal est saisi de la proposition de motion suivante que l'Association des Maires de France propose aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale d'adopter :

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Dauendorf rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Dauendorf estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Dauendorf soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **décide**, à l'unanimité, d'adopter la motion suivante :

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des

mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Dauendorf rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Dauendorf estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Dauendorf soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales ».

2014 - 63 : Motion de soutien pour l'achèvement de la modernisation de la ligne ferroviaire Haguenau-Niederbronn-les-Bains

Le Conseil municipal est saisi de la proposition de motion suivante :

« Le financement d'une première étape de travaux de modernisation de la ligne Haguenau – Niederbronn-les-Bains a enfin pu être mobilisé, pour un montant de 11 M€ HT, avec le soutien du Comité Local d'Animation de la Ligne (CLAL) Strasbourg – Haguenau – Nord de l'Alsace. Ces travaux, réalisés en 2014, permettent de rénover les sections de voie les plus dégradées et de préserver la desserte TER actuelle. Pour autant, ils ne permettent pas de retrouver l'intégralité de la performance de la ligne, ni de développer l'offre, essentielle pour améliorer son attractivité et attendue depuis plus de 15 ans par les usagers et les élus.

Le Conseil municipal,

- considérant l'intérêt de la ligne Haguenau-Niederbronn-les Bains pour l'attractivité du territoire de l'Alsace du Nord,
- considérant son importance essentielle dans le développement économique de notre secteur,
- souhaitant favoriser les moyens de déplacement alternatifs à la route par la sécurisation de la ligne, demande que l'Etat apporte sa part de financement conformément à ses engagements figurant au contrat de projets État-Région (CPER), permettant l'achèvement des travaux de modernisation dans les plus brefs délais ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **décide**, à l'unanimité, d'adopter la motion suivante :

« Le financement d'une première étape de travaux de modernisation de la ligne Haguenau – Niederbronn-les-Bains a enfin pu être mobilisé, pour un montant de 11 M€ HT, avec le soutien du Comité Local d'Animation de la Ligne (CLAL) Strasbourg – Haguenau – Nord de l'Alsace. Ces travaux, réalisés en 2014, permettent de rénover les sections de voie les plus dégradées et de préserver la desserte TER actuelle. Pour autant, ils ne permettent pas de retrouver l'intégralité de la performance de la ligne, ni de développer l'offre, essentielle pour améliorer son attractivité et attendue depuis plus de 15 ans par les usagers et les élus.

Le Conseil municipal,

- considérant l'intérêt de la ligne Haguenau-Niederbronn-les Bains pour l'attractivité du territoire de l'Alsace du Nord,

- *considérant son importance essentielle dans le développement économique de notre secteur,*
 - *souhaitant favoriser les moyens de déplacement alternatifs à la route par la sécurisation de la ligne,*
- demande que l'Etat apporte sa part de financement conformément à ses engagements figurant au contrat de projets État-Région (CPER), permettant l'achèvement des travaux de modernisation dans les plus brefs délais ».*

2014 - 64 : Crédit relais préfinancement subventions et TVA

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux, dans le cadre des programmes d'investissement en cours et à venir de recourir à un crédit relais préfinancement TVA et subventions à hauteur d'un montant de 70 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à solliciter un financement à hauteur de 70 000 € sous forme d'un crédit relais préfinancement TVA et subventions auprès de plusieurs partenaires bancaires.

2014 - 65 : Subvention à la Coopérative scolaire de Dauendorf

Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire, informe les Conseillers que la Commune a été saisie d'une demande de subvention pour l'activité initiation à la natation à la piscine de HOCHFELDEN, qui a été reconduite au 1^{er} trimestre 2014/2015 pour les élèves des écoles de Dauendorf (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'allouer à la Coopérative Scolaire de Dauendorf une subvention forfaitaire de 700.- € pour l'année scolaire 2014/2015, pour l'activité piscine ;
- la dépense sera imputée au compte 6574 de l'exercice 2014.

2014 - 66 : Décision modificative de crédits n° 1

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le montant définitif de l'attribution de compensation 2014 à verser à la CCRH s'élève à 27 639 €, pour un montant prévisionnel budgétisé de 26 420 €

Pour régulariser la situation, il propose une décision modificative pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la décision modificative n° 1 du budget de l'exercice 2014, conformément au tableau ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2014					
<i>Section de fonctionnement</i>					
Imputati on Art.	Libellé de l'article	Crédits prévus B.P. 2014	D.M. N° 1		TOTAL GENERAL
			recettes	dépenses	
61521-11	Terrains	15 000 €		- 1 220 €	13 780 €
73921-14	Attributions de compensation	26 420 €		+ 1 220 €	27 640 €
TOTAL				+ 0 €	

2014 - 67 : Location de la chasse communale

Monsieur le Maire informe les Conseillers que Monsieur Joseph ROECKEL, président de l'Association de Chasse de Dauendorf, représentant l'Association de Chasse de Dauendorf, ayant son siège 7 rue des vignes à Wittersheim, locataire de la chasse communale depuis le 1^{er} février 2003, souhaite renouveler le bail de chasse par une convention de gré à gré.

Le Conseil Municipal, après avoir été mis au courant des instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, et notamment le cahier des charges arrêté par le préfet, décide :

- de fixer à 684,70 ha, dont 79 ha de forêts, la contenance des terrains à soumettre à la location ;
- de procéder à la location en un seul lot comprenant 684,70 ha ;
- de recourir à la convention de gré à gré avec le locataire en place, l'Association de Chasse de Dauendorf, représentée par M. Joseph ROECKEL, Président, domicilié 7, rue des vignes à Wittersheim ;
- de négocier le prix de la location (tarif actuel 4 600.- €) ;
- de ne pas tolérer le pacage des moutons au cours de la période du présent bail ;
- demande au Maire de réunir la Commission Consultative Communale de la Chasse ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gré à gré.

Une copie du procès verbal concernant l'affectation à donner au produit de la location de la chasse est annexée à la présente délibération.

2014 - 68 : FADN

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité d'organiser une réunion du comité directeur en vue du renouvellement du bureau de la FADN suite aux dernières élections municipales.

La FADN est administrée par un comité directeur composé de 11 membres au moins et de 19 membres au plus, dont 5 membres de droit désignés par le conseil municipal par délibération du 10 avril 2014.

Sur proposition du Maire, la liste des membres désignés par délibération du 10 avril 2014 est modifiée de la manière suivante :

- M. Claude BEBON, Maire
- Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire,
- Mme Sabine DONATI, Conseillère municipale,
- M. Joseph METTER, Conseiller municipal,
- M. Marc SCHALCK, Conseiller municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la nouvelle liste des membres de droit du comité directeur de la FADN proposée par le Maire.

Délibérations rendues exécutoires
 Transmises à la Sous-préfecture le 3 octobre 2014
 Publiées le 3 octobre 2014
 Le Maire :

